AVIS DE MARCHÉ DE FOURNITURES

FOURNITURE DE MATERIEL INFORMATIQUE.

Njombé/Littoral/Cameroun

1. Référence de publication
002/FSTP 2/CARBAP/2013

2. Procédure

Local ouvert

3. Programme

Programme thématique Sécurité Alimentaire (FSTP 2)

4. Financement

Ligne budgétaire 21.020100

5. Pouvoir Adjudicateur

Centre Africain de Recherches sur Bananiers et Plantains (CARBAP)

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Description du marché
Fourniture de matériel informatique

7. Nombre et intitulés de lot
Quatre lots

CONDITIONS DE PARTICIPATION

8. Éligibilité et règle d'origine

La participation au marché est ouverte à toutes les personnes morales établies dans l'un des États membres de l'Union Européenne ou dans l'un des pays et territoires des régions couvertes et/ou autorisées par les instruments spécifiques applicables au programme d'aide au titre duquel le marché est financé (voir rubrique 22 ci-après). La participation au marché est aussi ouverte aux organisations internationales. La participation des personnes physiques est directement régie par l'instrument spécifique applicable au programme sur la base duquel le marché est financé.

9. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un contrat de fournitures, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.3.3 du ***Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE.***

10. Nombre d'offres

Les soumissionnaires soumettent seulement une offre. Les offres ne portant que sur une partie du lot ne seront pas prises en considération. Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise au cas où son offre serait retenue. Les soumissionnaires ne peuvent pas soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les fournitures requises dans le dossier d'appel d'offres.

11. Garantie de soumission

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie de soumission de 100.000 F CFA lors de la remise de leur offre. Cette garantie sera restituée aux soumissionnaires non retenus une fois que l'appel d'offres aura été mené à terme, et à l'attributaire ou aux attributaires après la signature du contrat par toutes les parties. Cette garantie sera utilisée si le soumissionnaire n'honore pas toutes les obligations stipulées dans l'appel d'offres.

12. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution égale à 10% de la valeur du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai de 30 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par le pouvoir adjudicateur. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité; un nouveau contrat pourra être établi et adressé au soumissionnaire ayant présenté la deuxième offre conforme la moins disante.

13. Réunion d'information et/ou visite de site

Aucune réunion d'information n'est prévue.

14. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

15. Période de mise en œuvre

30 jours à compter de la signature du contrat jusqu'à la réception provisoire.

CRITÈRES DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION

16. Critères de sélection

Les critères de sélections sont les suivants :

1) Capacité économique et financière du soumissionnaire (basée sur le point 3 du formulaire de soumission pour un marché de fournitures)

2) Capacité professionnelle du soumissionnaire (basée sur les points 4 et 5 du formulaire de soumission pour un marché de fournitures)

3) Capacité technique du soumissionnaire (basée sur les points 5 et 6 du formulaire de soumission pour un marché de fournitures)

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Il doit dans ce cas prouver au CARBAP qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de mettre ces moyens à sa disposition. Ces entités, devront respecter les mêmes règles d'éligibilité et notamment de nationalité, que l'opérateur économique en question.

17. Critères d'attribution

Le prix le plus bas.

SOUMETTRE UNE OFFRE

18. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres?

Le dossier d'appel d'offres est disponible au bureau de liaison du CARBAP à Douala sise rue dinde Bonanjo, non loin de Colina la Citoyenne. Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.

Toute question des soumissionnaires concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à fonin_nka@yahoo.fr / **(avec mention de la référence de publication indiquée au point 1**) au moins **21** jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 19. Le CARBAP répondra aux questions au moins 11 jours avant la date limite de soumission des offres.

19. Date limite de soumission des offres

La date limite de soumission des offres est prévue pour le mercredi 18 septembre 2013 à 12h30, heure d'Afrique centrale. Toute offre reçue après cette date limite ne sera pas prise en considération.

20. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en séance publique le mercredi 18 septembre 2013 à 14h30 heure d'Afrique centrale- au bureau de liaison du CARBAP à Douala sise rue dinde Bonanjo par le comité désigné à cet effet.

21. Langue de la procédure

Toutes les communications écrites de cet appel d'offres doivent être faites en français.

22. Base juridique

Décision de la Commission du 27/11/2012 portant sur l'implémentation du programme d'action annuel 2012 sécurité alimentaire.

A. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

REFERENCE DE PUBLICATION : **002/FSTP 2/CARBAP/2013**

En présentant son offre, le soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, des conditions générales et particulières qui régissent ce marché, comme étant la seule base de cette procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de vente, auxquelles il déclare renoncer. Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement tous les formulaires, instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans ce dossier d'appel d'offres et s'y conformer. Le soumissionnaire qui ne fournit pas dans les délais requis toutes les informations et tous les documents nécessaires verra son offre rejetée. Aucune réserve émise dans l'offre par rapport au dossier d'appel d'offres ne peut être prise en compte; toute réserve pourra donner lieu au rejet immédiat de l'offre sans qu'il soit procédé plus avant à son évaluation.

Les présentes instructions aux soumissionnaires définissent les règles de soumission, de sélection et de mise en œuvre des contrats dans le cadre du présent appel d'offres, en conformité avec les dispositions du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE, qui s'applique au présent appel (disponible sur Internet à l'adresse suivante : **http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/index_fr.htm**

1 Prestations à fournir

1.1 L'objet du marché est la Fourniture de matériel informatique suivant :

N°	Désignation	Unité	Quantité
Lot N° 1	- Ordinateur fixes complet (ordinateur, imprimante, onduleur)	U	**4**
Lot N° 2	- Ordinateur fixe complet pour serveur (ordinateur, onduleur)	U	**1**
Lot N° 3	- Ordinateur portable	U	**14**
Lot N° 4	- Vidéoprojecteur	U	**1**

Un lot DDU[1]à livrer au CARBAP à Njombé (Cameroun), dans un délai de 30 jours à compter de la date de signature du contrat.

1. 2 Les fournitures décrites ci-dessus doivent être accompagnées d'un «lot» de pièces de rechange et/ou de consommables. Ni le prix unitaire ni le prix global des pièces de rechange n'entreront dans l'évaluation de l'offre. La liste des pièces de rechange sera établie par le soumissionnaire en fonction de son expérience professionnelle et en tenant compte du lieu d'utilisation; elle devra indiquer les prix unitaires de ces pièces, calculés selon les dispositions de l'article 11 ci-après. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier la liste des pièces de rechange; ces modifications seront indiquées dans le contrat.

1. 3 Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à soumettre pour une variante en complément à la présente soumission.

1.4 Le calendrier est le suivant :

	DATE	HEURE*
Réunion d'information	NA	NA
Date limite pour adresser une demande d'éclaircissement au pouvoir adjudicateur	21 jours avant la date limite des offres	12 heures
Date limite pour la fourniture d'éclaircissements par le pouvoir adjudicateur	11 jours avant la date limite des offres	-
Date limite de remise des offres	18/09/2013	12 heures 30mn
Séance d'ouverture des offres	18/09/2013	14 heures 30mn
Notification de l'attribution du marché à l'attributaire	30 jours au plus à compter de la date d'ouverture des offres**	-
Signature du contrat	60 jours au plus à compter de la date d'ouverture des offres**	-

* **Toutes les heures correspondent au fuseau horaire du pays du pouvoir adjudicateur**
** **Date provisoire**

[1] DDU (Delivered Duty Unpaid = Rendu droits dus)
- Incoterms 2000 Chambre Internationale du Commerce - http://www.iccwbo.org/incoterms/id3040/index.html

2. Participation

2.1 La participation à la procédure est ouverte à toutes les personnes morales qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires qui sont établies dans l'un des États membres de l'Union européenne ou dans l'un des pays et territoires des régions couvertes et/ou autorisées par les instruments spécifiques applicables au programme **Sécurité alimentaire** au titre duquel le marché est financé. Tous les travaux, fournitures et services doivent provenir de l'un ou de plusieurs de ces pays. La participation est également ouverte aux organisations internationales. La participation des personnes physiques est régie par l'instrument spécifique applicable au programme sur la base duquel le marché est financé.

3. Origine

N.A.

4. Devise

Les offres devront être libellées en **Francs CFA**[2].

5. Lots

Le présent marché est constitué de trois lots.

Les soumissionnaires peuvent faire figurer dans leur offre le rabais global qu'ils consentent en cas d'attribution du marché. Le rabais doit être clairement indiqué de telle manière qu'il puisse être annoncé lors de la séance d'ouverture publique des offres.

6. Période de validité

Chaque soumissionnaire reste lié par son offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite pour la remise des offres.

7. Langage des offres

Les offres, la correspondance et les documents associés aux offres échangés entre le soumissionnaire et le pouvoir adjudicateur doivent être rédigés dans la langue de la procédure qui est le français.

Lorsque les documents d'accompagnement fournis par le soumissionnaire ne sont pas rédigés dans une des langues officielles de l'Union européenne, une traduction dans la langue de l'appel d'offres devrait être jointe. Lorsque les documents d'accompagnement sont rédigés dans une des langues officielles de l'Union européenne, autre que celle de la procédure, il est néanmoins vivement recommandé de fournir une traduction dans la langue de la procédure, afin de faciliter l'évaluation des documents.

8. Présentation des offres

8.1 Les offres doivent être reçues avant la date limite précisée au point 8.3. Elles doivent comporter tous les documents spécifiés au point 9 des présentes instructions et être envoyées à l'adresse suivante:

Centre Africain de Recherches sur Bananiers et Plantains (CARBAP)
Bureau **de liaison-BP 832 Douala Bonanjo**
Fax : (237) 33 42 57 86
Tél : (237**) 77 74 28 20 / 96 92 37 83 / 79 53 03 45**
e-mail : fonin_nka@yahoo.fr

Les offres se conformeront aux conditions suivantes:

8.2 outes les offres doivent être présentées en un exemplaire original unique, marqué «original» et 4 copies signées de la même façon que l'original et portant la mention «copie».

8.3 Chaque offre devra parvenir au bureau de liaison situé à Douala sise rue dinde Bonanjo, non loin de Colina la Citoyenne au plus tard le mercredi 18 septembre 2013 à 12h30, par lettre recommandée avec

[2] La devise de l'offre est la devise du contrat et du payement.

accusé de réception ou délivrée par porteur contre reçu, qui devra être signé par le responsable du bureau de liaison ou son représentant.

8.4 Toutes les offres, y compris les annexes, ainsi que toutes pièces justificatives doivent être présentées sous enveloppe scellée comportant uniquement:

a) l'adresse indiquée ci-dessus ;
b) le code de référence de la présente procédure d'appel d'offres (**002/FSTP 2/CARBAP/2013**) ;
c) le numéro du lot ;
d) la mention «À ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des offres», dans la langue du dossier d'appel d'offres.
e) le nom du soumissionnaire.

L'offre technique et l'offre financière doivent être placées ensemble sous enveloppe scellée. L'enveloppe doit ensuite être placée dans une autre enveloppe/paquet scellé(e), à moins que leur volume ne nécessite une soumission distincte pour chaque lot.

Toute modification ou retrait de l'offre soumise doit être soumise avant la date limite de remise de l'offre, dans les mêmes conditions telles qu'indiquées ci-dessus.

9. Contenu des offres

Toutes les offres présentées doivent être conformes aux exigences prévues dans le dossier d'appel d'offres et comprendre notamment:

Partie 1 : l'offre technique :

- La description détaillée des biens offerts conformément aux spécifications techniques, incluant, le cas échéant, la documentation requise, incluant si applicable ;
    - la liste des pièces de rechange et des consommables recommandés par le fabricant;
    - une proposition de service après-vente pendant une (01) année;
    - La fiche fabricant.

L'offre technique doit être présentée en conformité avec le modèle fourni (annexe II + III : l'offre technique), compléter, si nécessaire, par des feuillets séparés pour les détails.

Partie 2 : l'offre financière :

- Une offre financière, calculée sur une base DDU[3], pour les biens offerts, incluant, le cas échéant:
    - l'offre financière pour les pièces de rechange et consommables pour une utilisation pendant une année (avec la liste de prix par article);

L'offre financière doit être présentée en conformité avec le modèle fourni (annexe IV décomposition du budget), complétée, si nécessaire, par des feuillets séparés pour les détails.

Partie 3 : Documentation :

Doit être fournie suivant les modèles en annexe *:*

- La garantie de soumission pour 100.000 F CFA.
- Le « formulaire de soumission pour un marché de fournitures » dûment complété et incluant la déclaration de soumission, point 7 (pour chaque membre s'il s'agit d'un consortium).
- Les informations bancaires relatives au compte sur lequel les paiements devront être effectués (fiche d'identification financière). (Si le soumissionnaire a déjà bénéficié d'un contrat avec l'Union Européenne, il peut fournir, en lieu et place de la fiche d'identification financière, son numéro de fiche

[3] DDU (Delivered Duty Unpaid = Rendu droits dus)
- Incoterms 2000 Chambre Internationale du Commerce - http://www.iccwbo.org/incoterms/id3040/index.html

d'identification financière ou une copie de la fiche d'identification financière fournie à cette occasion, à condition qu'aucun changement est intervenu dans l'intervalle).

- La fiche d'entité légale et les documents justificatifs (Si le soumissionnaire a déjà bénéficié d'un contrat avec l'Union européenne, il peut fournir, en lieu et place de la fiche d'entité légale et ses documents justificatifs, son numéro de fiche d'entité légale ou une copie de la fiche d'entité légale fournie à cette occasion, sauf si un changement de son statut juridique est intervenu dans l'intervalle).

Doit être fourni sans contrainte de format :

- Une description des conditions de la garantie en accord avec les conditions décrites à l'article 32 des conditions générales.
- Une description de l'organisation de la garantie du produit en accord avec les conditions décrites à l'article 32 des conditions générales.
- Une déclaration du soumissionnaire attestant l'origine des fournitures (ou autre moyen de preuve de leur origine).
- La signature dûment autorisée: un document officiel (statuts, procuration, déclaration devant notaire, etc.) prouvant que la personne qui signe est habilitée à le faire pour le nom et le compte de l'entité/entreprise commune/consortium.
- (autre).

Remarques :

Les soumissionnaires doivent respecter cet ordre de présentation.

Le terme annexe* se réfère aux modèles attachés au dossier d'appel d'offres. Ces modèles sont également disponibles sur : http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/index_fr.htm.

.

10. Fixation des prix

10.1 Les soumissionnaires sont réputés s'être assurés, avant le dépôt de leur(s) offre(s), de l'exactitude et du caractère complet de celle(s)-ci, d'avoir tenu compte de tous les éléments nécessaires à la mise en œuvre complète et correcte du marché et d'avoir inclus tous les frais dans leurs tarifs et leurs prix.

10.2 Selon que les fournitures proposées sont de fabrication locale ou sont à importer dans le pays du bénéficiaire, les soumissionnaires doivent calculer, par lot, les prix unitaires (et les prix globaux) de leurs offres sur l'une des bases suivantes:

a) pour les fournitures de fabrication locale, les prix unitaires et globaux sont à calculer sur la base de la livraison au lieu et dans les conditions indiquées ci-dessus, à l'exclusion de la fiscalité interne frappant la fabrication et la vente des fournitures;

b) pour les fournitures à importer dans le pays du bénéficiaire, les prix unitaires et globaux doivent être calculés sur la base de la livraison au lieu et dans les conditions indiquées ci-dessus, à l'exclusion de tous droits et taxes frappant l'importation des fournitures y compris la TVA, dont celles-ci sont exonérées.

10.3 Quelle que soit l'origine des fournitures, le marché est exonéré des droits de timbre et d'enregistrement.

10.4 Le marché est à prix ferme et non révisable sauf dispositions contraires des Conditions Particulières.

11. Informations complémentaires avant la date limite de remise des offres

Le dossier d'appel d'offres doit être suffisamment clair afin d'éviter autant que possible que des informations complémentaires ne soient réclamées en cours de procédure par les soumissionnaires. Si le pouvoir adjudicateur, sur sa propre initiative ou en réponse à la demande d'un soumissionnaire potentiel, fournit des informations complémentaires sur le dossier d'appel d'offres, il doit communiquer ces informations par écrit et simultanément à tous les autres soumissionnaires potentiels.

Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions par écrit à l'adresse suivante au plus tard 21 jours avant la date limite de remise des offres, en précisant la **référence de publication** et **l'intitulé du marché**:

Alain FONIN
BP 832 Douala
Fax : (237) 33 42 57 86
Tél : (237) 77 74 28 20 / 96 92 37 83 / 79 53 03 45
e-mail : fonin_nka@yahoo.fr

Le CARBAP n'a aucune obligation de fournir des éclaircissements après cette date.

Les soumissionnaires potentiels qui chercheraient à organiser des réunions individuelles avec le pouvoir adjudicateur et/ou la Commission Européenne au cours de la période d'appel d'offres peuvent être exclus de la procédure d'appel d'offres.

12. Réunion d'information ou visite sur place

Aucune réunion d'information n'est prévue.

13. Ouverture des offres

13.1 Les offres seront ouvertes en séance publique le mercredi 18 septembre 2013 à 14h30 au bureau de liaison situé à Douala sise rue dinde Bonanjo par le comité désigné à cet effet. Un procès verbal sera rédigé par le comité et sera disponible sur demande.

13.2 Toute tentative d'un soumissionnaire visant à influencer le comité d'évaluation dans la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres ou visant à obtenir des informations sur le déroulement de la procédure ou à influencer le pouvoir adjudicateur dans sa décision relative à l'attribution du marché entraîne le rejet immédiat de son offre.

14. Évaluation des offres

14.1 Examen de la conformité administrative des offres

Cette phase a pour objet de vérifier si l'offre est conforme, quant au fond, aux principales prescriptions du dossier d'appel d'offres. Une offre est jugée conforme lorsqu'elle respecte toutes les conditions modalités et spécifications contenues dans le dossier d'appel d'offres, sans déviation ni restriction importante.

14.2 Évaluation technique

À l'issue de l'analyse des offres jugées administrativement conformes, le comité d'évaluation arrêtera un jugement sur la conformité technique de chaque offre et classera les offres en deux catégories: conformes et non conformes techniquement.

Les qualifications minimales requises doivent être évaluées dès cette étape.

14.3 Évaluation financière

a) Les soumissions jugées techniquement conformes seront soumises à une vérification visant à déceler d'éventuelles erreurs arithmétiques dans les calculs et les totaux. Les erreurs seront corrigées par le comité d'évaluation de la manière suivante:

-lorsqu'il y a une divergence entre le montant indiqué en chiffres et celui indiqué en toutes lettres, le montant en toutes lettres prévaut;

-sauf pour les marchés à forfait, lorsqu'il y a une divergence entre un prix unitaire et le montant total obtenu en multipliant ce prix unitaire par la quantité, le prix unitaire indiqué prévaut.

b) Les montants ainsi corrigés sont opposables au soumissionnaire. Si ce dernier ne les accepte pas, son offre est rejetée.

Dans le cas de marchés comportant des services après-vente et/ou de formation, la qualité technique de ces services doit également être évaluée en utilisant un critère oui/non préalablement spécifié dans le dossier d'appel d'offres.

14.4 Critères d'attribution

Le seul critère d'attribution sera le prix. Le contrat sera attribué à l'offre reconnue conforme la moins disante.

15. Signature du contrat et garantie de bonne exécution

15.1 L'attributaire est informé par écrit que son offre a été retenue (notification de l'attribution du marché). Avant la signature du contrat entre le CARBAP et l'attributaire, ce dernier doit fournir les **preuves documentaires** ou les déclarations requises par la législation du pays où la société (ou chaque société en cas de consortium) est établie, montrant qu'il ne se trouve pas dans les situations d'exclusion prévues au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE. Ces preuves, déclarations ou documents doivent porter une date qui ne peut dépasser un an par rapport à la date de soumission de l'offre. En outre, l'attributaire doit présenter une déclaration attestant que, depuis la date d'établissement de ces preuves, sa situation n'a pas changé.

15.2 L'attributaire doit également produire les preuves de sa situation financière et économique et de sa capacité technique et professionnelle en accord avec les critères de sélection tels que spécifiés à l'avis de marché, point 16. Les preuves requises sont définies aux sections 2.4.12.1.3 et 2.4.12.1.4 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieure de la CE.

15.3 Si l'attributaire ne fournit pas ces documents de preuve ou déclarations ou preuves de sa situation financière et économique et de sa capacité technique et professionnelle dans un délai de 15 jours de calendrier à compter de la notification de l'attribution du marché ou s'il s'avère qu'il a fourni de fausses informations, l'attribution du marché sera considérée comme nulle et non avenue. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur peut attribuer le marché au second moins disant parmi les soumissionnaires ou annuler la procédure d'appel d'offres.

15.4 Dans un délai de 30 jours après la réception du contrat signé par le pouvoir adjudicateur, l'attributaire doit signer et renvoyer le contrat avec la garantie de bonne exécution (si applicable) au pouvoir adjudicateur. Dès signature, l'attributaire devient le titulaire du contrat et le contrat entre en vigueur.

15.5 La garantie de bonne exécution visée par les conditions générales est fixée à 10% du montant du marché et devra être présentée selon le modèle figurant en annexe au dossier d'appel d'offres. Elle sera libérée dans les 45 jours suivant la délivrance du certificat de réception définitive par le pouvoir adjudicateur, sauf pour la partie imputable au service après-vente.

16 Garantie de soumission

La garantie de soumission visée à l'article 9 des présentes instructions est fixée à 100.000 F CFA et devra être présentée selon le modèle figurant en annexe au dossier d'appel d'offres. Elle doit demeurer valable pendant au moins 45 jours au-delà de la période de validité de l'offre. Les garanties de soumission fournies par les soumissionnaires qui n'ont pas été retenus sont retournées en même temps que la lettre aux soumissionnaires non retenus. La garantie de soumission fournie par l'attributaire est libérée au moment de la signature du contrat, après fourniture de la garantie de bonne exécution.

17 Annulation de la procédure d'appel d'offres

En cas d'annulation d'un appel d'offres, les soumissionnaires doivent être avertis de l'annulation par le pouvoir adjudicateur. Lorsque l'appel d'offres est annulé avant la séance d'ouverture des offres, les enveloppes non ouvertes et scellées sont retournées aux soumissionnaires.

L'annulation peut intervenir dans les cas suivants:

- lorsque l'appel d'offres est infructueux, c'est-à-dire lorsque aucune offre méritant d'être retenue sur le plan qualitatif et/ou financier n'a été reçue ou lorsqu'il n'y a pas eu de réponse ;

- lorsque les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés ;
- lorsque des circonstances exceptionnelles ou de force majeures rendent impossible la mise en œuvre normale du projet ;
- lorsque toutes les offres conformes sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles ;
- lorsqu'il y a eu des irrégularités dans la procédure, ayant notamment empêché une concurrence loyale.

Le pouvoir adjudicateur ne sera en aucun cas tenu de verser des dommages-intérêts, incluant sans restriction des dommages-intérêts pour manque à gagner, liés à l'annulation d'un appel d'offres, quand bien même le pouvoir adjudicateur aurait été informé de la possibilité de dommages-intérêts. La publication d'un avis d'appel d'offres n'engage nullement le pouvoir adjudicateur à mettre en œuvre le programme ou le projet annoncé.

18 Voies de recours

Si un soumissionnaire s'estime léser par une erreur ou irrégularité commise dans le cadre d'une procédure de sélection ou de passation de marché, il en réfère directement au pouvoir adjudicateur. Voir section 2.4.16 du Guide pratique à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/europeaid/index_fr.htm

NOTE

Pour des informations complémentaires, merci de consulter le Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures dont les dispositions s'appliquent à l'appel en cours.

http://ec.europa.eu/europeaid/index_fr.htm.

B. PROJET DE CONTRAT

CONTRAT DE FOURNITURES POUR LES ACTIONS EXTERIEURES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

N° < >

FINANCE PAR LE BUDGET GENERAL DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Entre

Le Centre Africain de Recherches sur Bananiers et Plantains (**CARBAP**), Bureau de Liaison, BP 832 Douala, Cameroun,

"Le Pouvoir Adjudicateur",

d'une part,

et

[Dénomination officielle complète du Titulaire]
[Forme juridique/titre][4]
[N° d'enregistrement légal] [5]
[Adresse officielle complète]
[N° de TVA [6]],

(« Le Titulaire »),

d'autre part,

Ont convenu ce qui suit :

INTITULE DU CONTRAT : Fourniture de matériel informatique**.**

Numéro d'identification : **002/FSTP2/CARBAP/2013**

Article 1 Objet

1.1 L'objet du marché est la fourniture et la livraison :

Du matériel informatique.

[4] Quand le Titulaire est un individu

[5] Si applicable. Pour les personnes physiques, mentionner leur numéro d'identification de leur carte d'identité ou passeport ou document équivalent

[6] Sauf si le Titulaire n'a pas de numéro de TVA

N°	Désignation	Unité	Quantité
Lot N° 1	- Ordinateur fixes complet (ordinateur, imprimante, onduleur)	U	**4**
Lot N° 2	- Ordinateur fixe complet pour serveur (ordinateur, onduleur)	U	**1**
Lot N° 3	- Ordinateur portable	U	**14**
Lot N° 4	- Vidéoprojecteur	U	**1**

Le lieu de réception doit être Njombé (siège du CARBAP), la date limite de livraison est **30 jours à compter de la signature du contrat** et les Incoterms applicables sont DDU[7] . La période de mise en œuvre des tâches court à partir de la date de signature du contrat par le titulaire jusqu'à la date de réception provisoire.

1.2 Le titulaire doit se conformer strictement aux stipulations des conditions particulières et de l'annexe technique.

1.3 Le matériel informatique devra être accompagnés par les accessoires nécessaires à leur utilisation tel que spécifié dans les Instructions aux soumissionnaires.

Article 2 Origine

N.A.

Article 3 Prix

3.1 Le prix des biens est celui figurant dans le modèle d'offre financière (annexe IV). Le montant total maximum du marché est de <monnaie nationale>.

3.2 Les paiements seront effectués conformément aux dispositions des conditions générales et/ou des conditions particulières (articles 26 à 28).

Article 4 Ordre de priorité des documents contractuels

Le marché est constitué par les documents suivants, indiqués par ordre hiérarchique:

- le présent contrat;
- les conditions particulières,
- les conditions générales (Annexe I),
- les spécifications techniques (Annexe II), incluant les clarifications demandées avant la date limite de soumission des offres,
- l'offre technique (Annexe III), incluant les clarifications faites par le soumissionnaire pendant la procédure d'évaluation des offres,

- la décomposition du budget (Annexe IV),
- les formulaires spécifiques ou autres documents appropriés (Annexe V)

---

[7] <DDP (Delivered Duty Paid = Rendu droits acquittés) / DDU (Delivered Duty Unpaid = Rendu droits dus)> - Incoterms 2000 Chambre Internationale du Commerce - http://www.iccwbo.org/incoterms/id3040/index.html

Les différents documents constituant le contrat doivent être considérés comme mutuellement explicites; en cas d'ambiguïtés ou de divergences, ces documents seront lus selon l'ordre hiérarchique ci-dessus.

Fait en français en trois exemplaires originaux : deux originaux remis au pouvoir adjudicateur et un original remis au titulaire.

Pour le titulaire	**Pour le pouvoir adjudicateur**	
Nom:	Nom:	**Jean Daniel NGOUPAYOU**
Titre :	Titre :	**Directeur du CARBAP**
Signature:	Signature:	
Date:	Date:	

CONDITIONS PARTICULIERES

Les présentes clauses précisent et complètent, au besoin, les dispositions des conditions générales applicables. Sauf si les conditions particulières en disposent autrement, les dispositions des conditions générales susmentionnées demeurent pleinement applicables. La numérotation des articles des conditions particulières n'est pas consécutive mais suit la numérotation des articles des conditions générales. A titre exceptionnel et avec l'autorisation des services compétents de la Commission, d'autres clauses peuvent être introduites pour couvrir des situations particulières.

Article 2 Droit applicable et langue du contrat

2.1 Pour les marchés passés par un pouvoir adjudicateur décentralisé: Le droit de l'Etat du Cameroun régira toutes les matières non couvertes par les dispositions contractuelles.

2.2 La langue utilisée est le français.

Article 4 Communications

Toute communication écrite relative au présent contrat, entre le pouvoir adjudicateur et/ou le gestionnaire du projet, d'une part et le titulaire d'autre part, doit indiquer l'intitulé du contrat et son numéro d'identification et doit être adressée par courriel postal, fax, courriel électronique ou par porteur.

CARBAP, Bureau de Liaison de Douala
A l'attention de Mr Alain FONIN
BP 832 Douala
Fax : (237) 33 42 57 86
Tél : (237) 77 74 28 20 / 96 92 37 83 / 79 53 03 45
E-mail : fonin_nka@yahoo.fr

Article 9 Obligations du titulaire

9.6 Le titulaire doit prendre les mesures appropriées pour s'assurer de la visibilité du financement ou cofinancement de l'Union européenne. Les mesures prises doivent être en accord avec les règles définies dans le Manuel de visibilité de l'UE pour les actions extérieures publié par la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/europeaid/work/visibility/index_fr.htm .

Article 10 Origine

10.1 L'origine des produits est déterminée conformément aux modalités définies dans le code des douanes communautaire ou conformément aux accords internationaux dont le pays concerné est signataire.

Article 11 Garantie de bonne exécution

Le montant de la garantie d'exécution doit être de 10% de la valeur du contrat et la partie qui concerne le service après-vente incluant l'ensemble des montants stipulés aux avenants au contrat.

Article 16 Régime fiscal et douanier

La fiscalité interne frappant la fabrication, incluant la TVA, est exclue pour les fournitures de fabrication locale.

Pour les fournitures à importer dans le pays du pouvoir adjudicateur, tous les droits et taxes frappant leur importation, y compris la TVA, sont exclus.

Quelle que soit l'origine des fournitures, le marché est exonéré des droits de timbre et d'enregistrement.

Article 18 Ordre de commencer la mise en œuvre des tâches

18.1 Le contrat entre en vigueur à la date de la signature par le titulaire. L'exécution du marché commence à partir de cette date**.**

Article 19 Période de mise en œuvre des tâches

19.1 Le délai d'exécution est de 30 jours à compter de la date de signature du présent contrat par le titulaire.

Article 21 Retard dans l'exécution

21.1 L'indemnité forfaitaire par jour calendrier est fixée à 1/1000 (un millième) de la valeur du contrat par jour de retard et jusqu'à concurrence de 30% (trente pour cent) du montant total du marché.

Article 22 Modifications

22.1 Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier, au moment de la conclusion du contrat et pendant la période de validité du contrat les quantités prévues pour le(s) lot(s) dans la limite de +/- 100 %. L'augmentation ou la réduction de la valeur totale des fournitures qui résulte de cette modification des quantités ne peut excéder 15 % du montant du marché. Les prix unitaires de l'offre sont applicables aux quantités commandées dans les limites de cette modification.

Article 25 Inspection et test

Les lieux devant faire l'objet de test(s), conformément à l'article 25 du CGC est :

CAMEROUN
CARBAP, Centre de recherches, Njombé Tél : 77 74 28 20 / 79 53 03 45 Fax : 33-42-57-86, Internet : www.carbapafrica.org

Article 26 Principes généraux de paiements

26.1 Les paiements sont effectués

en Francs CFA

Les paiements sont autorisés et effectués par le pouvoir adjudicateur:
CARBAP
Représenté par son Directeur

26.2 Les paiements seront échelonnés comme suit:

a) 60% du montant du marché à la réception provisoire des fournitures ;

b) 40% du montant du marché, pour solde, à la réception définitive.

En vue d'obtenir les paiements, le titulaire doit introduire auprès du CARBAP:

a) Pour le paiement de 60 %, en plus de la demande de paiement, la garantie d'exécution après réception provisoire des fournitures.
b) Pour le paiement de 40% du solde, la facture après réception définitive des fournitures.

26.9 Le marché ne comporte aucune clause de révision des prix.

Article 28 Retards de paiement

L'intérêt de retard se calcule au taux de réescompte de l'institut d'émission de l'Etat du maître d'ouvrage si les paiements sont effectués en monnaie nationale, le premier jour du mois pendant lequel ce délai a expiré majoré de sept points. L'intérêt de retard porte sur la période comprise entre la date d'expiration du délai de paiement (exclue) et la date de débit du compte du CARBAP (incluse).

Article 29 Livraison

29.1 Le titulaire assume tous les risques relatifs aux biens jusqu'à la réception provisoire aux lieux de destination. Les fournitures sont livrées sous un emballage permettant de prévenir leur endommagement ou leur détérioration pendant le transit jusqu'à leur arrivée à destination.

29.3 Les emballages deviennent la propriété du bénéficiaire, sous réserve de respecter l'environnement.

Article 31 Réception provisoire

Pour la réception provisoire, il y a lieu d'utiliser le certificat de réception provisoire prévu à l'Annexe C11.
La commission de réception provisoire est composée ainsi qu'il suit :

- Le Directeur du CARBAP ou son suppléant;
- 01 représentant du titulaire ;
- 01 représentant de l'unité de gestion administrative et financière ;
- L'informaticienne du CARBAP
- Et, le magasinier du CARBAP;

A l'issue de la réception provisoire, un procès-verbal daté et signé de tous les membres de la commission sera établi.

Article 32 Garantie

Le titulaire garantit que les fournitures sont neuves, encore inutilisées, du modèle le plus récent et qu'elles comprennent toutes les améliorations récentes quant à leur conception et leurs matériaux. Le titulaire garantit en outre que toutes les fournitures sont exemptes de vices résultant de leur conception, des matériaux utilisés ou de leur ouvraison. Cette garantie demeure valable pendant **une année** à compter de la réception provisoire.

Article 33 Service après-vente

N.A

Article 40 Règlement des différends

40.1 Tout litige entre les parties résultant du contrat ou ayant un lien avec le contrat, qui ne peut pas être règle autrement sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux conformément à la législation nationale du pouvoir adjudicateur.

ANNEXE II + III : SPECIFICATIONS TECHNIQUES + OFFRE TECHNIQUE

Intitulé du marché : Fourniture de matériel informatique

Référence de la publication : 002/FSTP 2/CARBAP/2013

Colonnes 1-2 à compléter par le pouvoir adjudicateur
Colonnes 3-4 à compléter par le soumissionnaire
Colonne 5 réservée au comité d'évaluation

Annexe III - L'offre technique du soumissionnaire

Les soumissionnaires doivent compléter le modèle suivant :

- Colonne 2, complétée par le pouvoir adjudicateur, précise les spécifications demandées (à ne pas modifier par le soumissionnaire),
- Colonne 3 doit être remplie par le soumissionnaire et doit détailler l'offre (l'utilisation des mots "conforme" et "oui" sont à cet égard insuffisants)
- Colonne 4 permet au soumissionnaire de faire des commentaires sur son offre de fournitures et de faire éventuellement des références documentaires

La documentation éventuellement fournie doit clairement indiquer (souligné, remarques) les modèles offerts et les options incluses, s'il y a lieu, afin que les évaluateurs puissent voir l'exacte configuration. Les offres ne permettant pas d'identifier précisément les modèles et les spécifications pourront se voir rejetées par le comité d'évaluation.
L'offre doit être suffisamment claire pour permettre aux évaluateurs d'effectuer aisément une comparaison entre les spécifications demandées et les spécifications proposées.

1 Article numéro	2 Spécifications	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
1. ordinateur fixe complet	**<u>Ordinateur :</u>** • Type : Tout – en – 1 • Processeur : vitesse 3.8 GHz • Mémoire vive : 4 Go • Disque dur : 500 Go • Vitesse de rotation : 5400 trs/min au moins • Carte graphique : avec technologie vidéo HD • Carte audio : avec console audio beats HD • Connectivité : 4 ports USB 3.0 • Lecteur optique : Graveur DVD multi • Lecteur de carte : Multi dimension • Réseau : sans fils, Bluetooth, gigabit Ethernet 10/100/1000 intégré • Ecran : 23 pouces • Accessoires : clavier multimédia sans fils, souris sans fils, tapis • Système d'exploitation : Windows 7 pro, CD d'installation, clé Utilisation pour les saisies des documents, les diaporamas et les bases de données. **Imprimantes :** • Type : Multifonction (copieur, scanner, impression à la base) • Vitesse d'impression : 20 ppm en noir et 16 ppm en couleur			

1. ordinateur fixe complet (suite)	• Bac d'alimentation : 75 feuilles minimum • Fonction : recto -verso automatique • Résolution : 4800x1200 pp • Connectivité : port USB 3.0, câble parallèle, réseau RJ 45 et WIFI 802 : 11b/g/n • Cartouche d'encre : 2 (noir et couleur) n'excédant pas 37 000 F CFA **<u>Onduleurs</u> :** • Durée de protection : 650 VA au moins • Connectivité : 1 port USB, au moins 4 sorties femelles pour alimentation, câbles y compris			
2. Ordinateur fixe pour serveur	**<u>Ordinateur</u> :** • Type : Tout-en-1 • Processeur : vitesse 3.8GHz • Mémoire vive : capacité : 6G0 • Disque dur : 2To • Vitesse de rotation : 7200trs/min au moins • Carte graphique : avec technologie vidéo HD • Carte audio : avec console audio beats HD • Connectivité : 4 ports USB 3.0, 1 sortie audio stéréo beat, 1 prise combo casque/microphone beats, DB15 (3x5), entrée HDMI • Lecteur optique : Graveur DVD super Multi • Lecteur de carte : Multi dimension • Réseau : sans fils, WIFI 802. 11b/g/n, gigabit Ethernet 10/100/1000 intégré • Ecran : 27 pouces • Accessoires : Clavier multi média sans fils, souris optique sans fils,			

2. Ordinateur fixe pour serveur (suite)	• Système d'exploitation : Windows XP professionnel 64 bits **<u>Onduleur</u> :** • Durée de protection : 1100 VA au moins • Connectivité : 1 port USB, au moins 4 sorties femelles pour alimentation, câbles y compris			
3. Ordinateur portable	• Processeur : vitesse 3.8 GHz • Mémoire vive : 4 Go • Disque dur : 500 Go • Vitesse de rotation : 5400 trs/min au moins • Carte graphique : avec technologie vidéo HD • Carte audio : avec console audio beats HD • Connectivité : 2 ports USB 3.0 au moins • Lecteur optique : Graveur DVD Super multi • Lecteur de carte : Multi dimension • Réseau : sans fils, Bluetooth, gigabit Ethernet 10/100/1000 intégré • Ecran : 16 pouces • Accessoires : clavier multimédia sans fils, souris sans fils, tapis, Webcam avec voyant d'activité • Système d'exploitation : Windows 7 pro de type 64 bits, CD d'installation, clé ; Ergonomie permettant une utilisation facile, disposer d'une licence authentique et activé, anti-virus puissant permettant de détruire tout genre de virus • Sacoche			

4. Vidéoprojecteur	• **Généralités** • Dimensions (L x H x P) : 147.5 x 64.5 x 145.5 mm minimum • Résolution : 800 x 600 (multi-affichage) minimum • Luminosité : 500 lumens ANSI minimum • Mise au point : bague de réglage • Distance de projection : 0.68 minimum • Taille d'image : 1m minimum • • **Connectique** • Entrée vidéo composite • Entrée PC (D-sub 15 Pin) • Entrées audio vidéo et PC • Port USB (1 minimum) • • **Accessoires** • Télécommande • Câble d'alimentation • Manuel d'utilisateur			

ANNEXE IV : Décomposition du budget (Modèle d'offre financière)

RÉFÉRENCE DE PUBLICATION: **N° 002/FSTP 2/CARBAP/2013** **NOM DU SOUMISSIONNAIRE:** [……]

A	B	C	D	E
N° DE L'ARTICLE	**QUANTITE**	**CARACTERISTIQUES DE L'ARTICLE (EN CE COMPRIS LA MARQUE/LE MODELE)**	**COUTS UNITAIRES LIVRAISON COMPRISE *DDU*[8] CARBAP NJOMBE EN FCFA**	**TOTAL EN FCFA**
1				
			Total	

[8] DDU (Delivered Duty Unpaid = Rendu droits dus)

- Incoterms 2000 Chambre Internationale du Commerce - http://www.iccwbo.org/incoterms/id3040/index.html

ANNEXE V : MODELE DE GARANTIE DE SOUMISSION

<Sur papier à en-tête de l'institution financière >

A l'attention de
Centre Africain de Recherches sur Bananiers et Plantains (CARBAP)
Bureau de liaison-BP 832 Douala Bonanjo
Fax : (237) 33 42 57 86
Tél. : (237) 77 74 28 20 / 96 92 37 83 / 79 53 03 45
e-mail : carbap@carbap-africa.org / fonin_nka@yahoo.fr
dénommé ci-après le « Pouvoir Adjudicateur »

<Date>

Intitulé du marché: Acquisition du matériel informatique.

Numéro d'identification: **n° 002/FSTP 2/CARBAP/2013**

Nous soussignés, *<nom et adresse de l'institution financière>*déclarons irrévocablement par la présente déclarons garantir, comme débiteur principal, et non pas seulement comme caution solidaire, pour le compte de *<nom et adresse du titulaire >* ci-après dénommé «le contractant», le paiement au profit du pouvoir adjudicateur de cent mille (100 000) Francs CFA**,** représentant la garantie de soumission mentionnée à l'article 11 des conditions particulières du contrat <numéro de contrat et intitulé> conclu entre le contractant et le pouvoir adjudicateur, ci-après dénommé «le Contrat».

Les paiements sont effectués sur le compte indiqué par le pouvoir adjudicateur, sans contestation ni procédure judiciaire, dès réception de votre première demande écrite (par lettre recommandée avec accusé de réception), déclarant que le prestataire n'a pas satisfait à une demande de remboursement de l'avance ou que le contrat a été résilié pour quelque raison que ce soit. Nous ne retarderons pas le paiement et nous ne nous y opposerons pour aucune raison. Nous vous informerons par écrit dès que le paiement aura été effectué.

Nous prenons note que la libération de la garantie s'effectuera dans les 45 jours après l'expiration de la période de validité de la soumission, incluant les éventuelles extensions, en accord avec l'article 8 des instructions au soumissionnaire.

La loi applicable à la présente garantie est celle de l'Etat du Cameroun. Tout litige découlant de la présente garantie ou y relatif sera porté devant les tribunaux du Cameroun.

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès la date limite de soumission de l'offre.

Nom: …… Fonction: ……

Signature: ……..

Date

ANNEXE V *:* MODÈLE DE GARANTIE DE BONNE EXÉCUTION

<À soumettre sur le papier à en-tête de l'institution financière>

À l'attention du
Centre Africain de Recherches sur Bananiers et Plantains (CARBAP)
Bureau de liaison-BP 832 Douala Bonanjo
Fax : (237) 33 42 57 86
Tél. : (237) 77 74 28 20 / 96 92 37 83 / 79 53 03 45
e-mail : carbap@carbap-africa.org / fonin_nka@yahoo.fr
ci-après dénommée «le Pouvoir adjudicateur»,

Objet: Garantie numéro …

Garantie de bonne exécution pour l'entièreté de l'exécution du contrat <*numéro d'identification du contrat et intitulé*> (veuillez indiquer pour toute correspondance le numéro et l'intitulé)

Nous soussignés, <*nom et adresse de l'institution financière*> déclarons irrévocablement par la présente garantir, comme débiteur principal, et non pas seulement comme caution solidaire, pour le compte de <*nom et adresse du titulaire*> ci-après dénommé «le titulaire», le paiement au profit du pouvoir adjudicateur de 10% de la valeur du marché représentant la garantie de bonne exécution mentionnée à l'article 11 des conditions particulières du contrat <numéro de contrat et intitulé> conclu entre le titulaire et le Pouvoir adjudicateur, ci-après dénommé «le Contrat».

Les paiements sont effectués sur le compte indiqué par le Pouvoir adjudicateur, sans contestation ni procédure judiciaire, dès réception de votre première demande écrite (par lettre recommandée avec accusé de réception), déclarant que le titulaire n'a pas satisfait à l'exécution pleine et entière de ses obligations contractuelles et que le contrat a été résilié. Nous ne retarderons pas le paiement et nous ne nous y opposerons pour aucune raison. Nous vous informerons par écrit dès que le paiement aura été effectué.

Nous avons pris bonne note de ce qu'aucun avenant au Contrat ne peut soustraire les parties aux obligations découlant de la présente garantie. Nous renonçons au droit d'être informé de tout changement lié à ce contrat.

Nous prenons note que la libération de la garantie s'effectuera dans les 45 jours après la délivrance du certificat de la réception définitive (sauf pour la partie, telle que spécifiée dans les conditions particulières se rapportant au service après-vente.

Toute demande de paiement de la présente garantie doit être contresignée par le Chef de délégation de la Commission européenne. En cas de substitution temporaire du pouvoir adjudicateur par la Commission européenne, toute demande de paiement de la présente garantie comportera la seule signature du représentant de la Commission européenne en République du Cameroun.

La loi applicable à la présente garantie est celle de l'Etat du Cameroun. Tout litige découlant de la présente garantie ou y relatif sera porté devant les tribunaux du Cameroun.
La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès sa signature.

Nom: …… Fonction: ……

Signature[9]: ……..

Date:

[9] Le(s) nom(s) et fonction(s) de la personne signant pour l'institution financière doivent être indiqués en majuscules.

C. AUTRES INFORMATIONS

GRILLE DE CONFORMITE ADMINISTRATIVE

Intitulé du marché:	Fourniture de matériel informatique	**Référence de publication:**	**N° 002/FSTP 2/CARBAP/2013**

Numéro d'enveloppe de l'offre	Nom du soumissionnaire	La nationalité du soumissionnaire[10] (consortium) est-elle éligible? (Oui/Non)	La documentation est-elle complète? (Oui/Non)	La langue est-elle conforme? (Oui/Non)	Formulaire de remise de l'offre dûment complété? (Oui/Non)	La déclaration du soumissionnaire a-t-elle été signée (par l'ensemble des membres du consortium, en cas de consortium)? (Oui/Non/Sans objet)	Autres prescriptions administratives du dossier d'appel d'offres? (Oui/Non/ Sans objet)	Décision globale? (Acceptation / Rejet)
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

Nom du Président	
Signature du Président	
Date	

[10] Si l'offre a été présentée par un consortium, les nationalités de **tous** les membres du consortium doivent être éligibles

GRILLE D'EVALUATION

Intitulé du marché:	Fourniture de matériel informatique	**Référence de publication :**	**N° 002/FSTP 2/CARBAP/2013**

Numéro de l'enveloppe de l'offre	Nom du soumissionnaire	Les règles d'origine ont-elles été respectées? (Oui/Non)	Capacité économique et financière? (OK/a/b/…)	Capacité professionnelle? (OK/a/b/…)	Capacité technique? (OK/a/b/…)	Conformité aux spécifications techniques? (OK/a/b/…)	Les services auxiliaires sont-ils conformes? (OK/a/b/…/sans objet)	Déclaration de sous-traitance en accord avec l'art 7 des conditions générales? (Oui/Non)	Autres prescriptions techniques stipulées dans le dossier d'appel d'offres? (Oui/Non/Sans objet)	Conforme techniquement? (Oui/Non)	Remarques
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											

Nom de l'évaluateur et signature	
Nom de l'évaluateur et signature	
Nom de l'évaluateur et signature	
Date	

D. FORMULAIRE DE SOUMISSION POUR UN MARCHÉ DE FOURNITURES

Référence de publication: 002/FSTP 2/CARBAP/2013

Intitulé du marché: Fourniture de matériel informatique.

Douala, le

A: Le Centre Africain de Recherches sur Bananiers et Plantains (CARBAP), Bureau de Liaison, BP 832 Douala, Bonanjo

---

Un formulaire de soumission signé doit être fourni (pour chaque lot, dans le cas où l'appel d'offres serait divisé en plusieurs lots), accompagné par des copies, dont le nombre est spécifié dans les Instructions aux soumissionnaires. Les documents joints au formulaire de soumission de l'offre (ex: déclarations, preuves etc.) peuvent être soumis en version originale ou en copie. Si des copies ont été soumises, les originaux devront être envoyés au pouvoir adjudicateur à la demande de celui-ci. Pour des motifs économiques et écologiques, nous vous invitons à soumettre vos dossiers sur support papier (pas de chemise ou intercalaire en plastique). Nous vous suggérons également d'imprimer, autant que possible, vos dossiers recto verso.

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre lui-même et ces entités. Il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, devront respecter les mêmes règles d'éligibilité et notamment de nationalité, que l'opérateur économique en question.

---

1 OFFRE SOUMISE

	Nom(s) du soumissionnaire	**Nationalité** [11]
Chef de file [12]		
Membre		
Etc.		

2 INTERLOCUTEUR (pour la présente offre)

Nom	
Adresse	
Téléphone	
Télécopieur	
Courrier électronique	

3 CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE[13]

Merci de bien vouloir compléter le tableau «Données financières» suivant[14] à partir de vos comptes annuels et de vos projections les plus récentes. Si vos comptes annuels ne sont pas encore disponibles, indiquez vos estimations les plus récentes en italique. Pour l'ensemble des colonnes, les chiffres doivent être établis sur la même base, de manière à permettre une comparaison directe d'une année sur l'autre - si la base d'établissement des chiffres a changé pour une année, cela doit faire l'objet d'une note explicative au bas du tableau. Toute clarification ou explication qui serait jugée nécessaire peut également être fournie.

Données financières	**2 ans avant l'exercice en cours[15]** **FCFA**	**Avant-dernier exercice** **FCFA**	**Dernier exercice** **FCFA**	**Moyenne[16]** **FCFA**	**Exercice en cours** **FCFA**
Chiffre d'affaires annuel [7], à l'exclusion du présent marché					
Trésorerie et équivalents de trésorerie[8] en début d'exercice					
Flux net de trésorerie lié / (consacré) aux activités productives, aux opérations d'investissement et de financement[9] à l'exclusion des futurs marchés					
Flux net de trésorerie lié / (consacré) aux futurs marchés, à l'exclusion du présent marché					
Trésorerie et équivalents de trésorerie[8] en fin d'exercice [somme des trois lignes précédentes]					

4 EFFECTIFS

Prière d'indiquer les renseignements suivants[9] pour les deux exercices précédents et pour l'exercice en cours[10].

Effectif moyen	**Avant-dernier exercice**		**Dernier exercice**		**Exercice en cours**	
	Total général	**Total pour les domaines en rapport avec le marché[11]**	**Total général**	**Total pour les domaines en rapport avec le marché[11]**	**Total général**	**Total pour les domaines en rapport avec le marché[11]** ε
Personnel permanent[12]						
Autre personnel[13]						
Total						
Personnel permanent en pourcentage de l'effectif total	%	%	%	%	%	%

5 DOMAINES DE SPÉCIALISATION

Veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour indiquer les **domaines de spécialisation pertinents en rapport avec le présent marché** de chaque entité juridique soumettant la présente offre, en inscrivant ces domaines en tête de chaque ligne et le nom de l'entité juridique en tête de chaque colonne. Cochez alors la/les case(s) correspondant au(x) domaine(s) de spécialisation dans le(s)quel(s) chaque entité juridique possède une expérience significative. [**10 domaines au maximum**]

	Chef de file	Membre 2	Membre 3	Etc.
Spécialisation pertinente n° 1				
Spécialisation pertinente n° 2				
Etc. [14]				

6 EXPÉRIENCE

Veuillez compléter le tableau ci-dessous pour résumer les **principaux projets pertinents en rapport avec le marché** qui ont été menés à bien au cours des **3** dernières années[15] par l'entité ou les entités juridique(s) soumettant ladite offre. Le nombre de références fournies ne doit pas excéder **15** pour l'ensemble de l'offre.

Réf. n° (maximum 15)	**Intitulé du projet**		…					
Nom de l'entité juridique	**Pays**	**Montant total du projet (en euros)** [16]	**Part obtenue par l'entité juridique (%)**	**Quantité de personnel fournie**	**Nom du client**	**Source du financement**	**Dates (début/fin)**	**Nom des membres éventuels du consortium**
…	…	…	…	…	…	…	…	…
Description détaillée du projet						**Nature des services fournis**		
…						…		

7 DÉCLARATION(S) DU SOUMISSIONNAIRE

Chaque entité juridique identifiée au point 1 de ce formulaire, y compris chaque membre du groupement de soumissionnaires en cas de consortium, doit soumettre, en tant que partie de son offre, une déclaration signée utilisant le format ci-dessous. La déclaration peut être fournie en version originale ou en copie. Si la déclaration est fournie en copie, l'original devra être envoyé au pouvoir adjudicateur à la demande de celui-ci.

En réponse à votre lettre d'invitation à soumissionner pour le marché précité, nous déclarons par la présente que:

Nous, soussignés, déclarons que:

1 Nous avons examiné et nous acceptons dans sa totalité le contenu du dossier d'appel d'offres n° <…….> du **<…/…/…>**. Nous acceptons sans réserve ni restriction et intégralement ses dispositions.

2 Nous proposons d'exécuter, conformément aux termes du dossier et selon les conditions et délais indiqués, sans réserve ni restriction les livraisons suivantes:

Lot No 1 : **[***description des fournitures avec indication des quantités et de l'origine des produits***]**

Lot No 2: **[***description des fournitures avec indication des quantités et de l'origine des produits***]**

Lot No 3: **[***description des fournitures avec indication des quantités et de l'origine des produits***]**

3 Le prix de notre offre à l'exclusion des pièces de rechanges et des consommables, le cas échéant est de **[***à l'exclusion des remises décrites au point 4***]** :

Lot unique: **[**……..**]**

4 Nous accordons une remise de **[…%]**, ou **[**……..**][***dans le cas où le lot n° ... et le lot n°.... nous seraient attribués]*.

5 Cette offre est valable pour une période de 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres.

6 Si notre offre est retenue, nous nous engageons à fournir une garantie d'exécution comme demandé à l'article 11 des Conditions particulières.

7 Notre société / compagnie **[***et nos sous-traitants***]** a / ont la nationalité suivante:

<……>

8 Nous soumettons cette offre en notre nom [**comme membre du consortium** mené par < nom du soumissionnaire principal / nous-mêmes >]*. Nous confirmons que nous ne soumissionnons pas sous une autre forme pour le même contrat. [Nous confirmons en tant que partenaire du consortium que tous les partenaires sont juridiquement responsables, conjointement et solidairement, pour l'exécution du contrat, que le titulaire principal est autorisé à lier et à recevoir des instructions au nom et pour le compte de chacun des membres, que l'exécution du contrat, y compris les paiements, relève de la responsabilité du partenaire principal et que tous les partenaires de la Joint Venture/du Consortium sont liés pour toute la durée d'exécution du contrat].

9 Nous ne relevons d'aucune des situations nous interdisant de participer à l'attribution du contrat, qui figurent au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE. Dans l'éventualité où notre offre serait retenue, nous nous engageons à fournir les preuves usuelles aux termes de la législation du pays dans lequel nous sommes établis, attestant que nous ne nous trouvons dans aucune de ces situations d'exclusion. La date figurant sur la preuve ou sur les documents fournis ne sera pas antérieure de plus d'un an à la date de soumission de l'offre et, de surcroît, nous fournirons une déclaration que notre situation n'a pas changée durant la période qui s'est écoulée depuis l'établissement de la preuve en question.

En cas de demande, nous nous chargerons également de fournir la preuve de la situation économique et financière ainsi que de la capacité technique et professionnelle conformément aux critères de sélection fixés pour cet appel d'offres et mentionnés au point 16 de l'avis de marché. Les preuves documentaires demandées sont mentionnées aux points 2.4.12.1.3 et 2.4.12.1.4 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE.

Nous sommes également conscients du fait que si nous ne fournissons pas la preuve dans un délai de 15 jours calendrier suivant la réception de la notification de l'attribution du marché ou si l'information fournie s'avère fausse, l'attribution pourra être considérée comme nulle et non avenue.

10 Nous nous engageons à respecter les clauses déontologiques figurant à l'article 23 des instructions aux soumissionnaires et, en particulier, nous n'avons aucun conflit d'intérêt ni lien spécifique équivalent à ce sujet avec d'autres soumissionnaires ou d'autres participants à la procédure lors de notre soumission.

11 Nous informerons immédiatement le pouvoir adjudicateur de tout changement concernant les circonstances susmentionnées à n'importe quel stade de l'exécution du contrat. Nous reconnaissons et nous acceptons aussi que toute information inexacte ou incomplète puisse entraîner notre exclusion de cet appel d'offres et de tout autre contrat financé par la CE.

12 Nous prenons note du fait que le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de poursuivre cette invitation à soumissionner et se réserve le droit de n'attribuer qu'une partie du contrat. Il n'encourt aucune responsabilité vis-à-vis de nous en procédant ainsi.

13 Nous sommes parfaitement conscients et acceptons que nous puissions être exclus des procédures d'appel d'offres et de l'attribution du marché conformément au point 2.3.5 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE, pour une période maximale de 5 ans suivant la date du constat du manquement et jusqu'au 10 ans en cas de récidive dans les 5 ans suivant la date susmentionnée. De plus, nous acceptons que, au cas où nous faisons des fausses déclarations, commettons des erreurs substantielles, des irrégularités ou une fraude, nous serons frappés de sanctions financières représentant 2% à 10% de la valeur totale estimée du marché qui sera attribué. Ce taux peut être porté entre 4% et 20% en cas de récidive dans les 5 ans du premier manquement.

14 Nous sommes conscient que, pour assurer la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, nos données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne, à la Cour des comptes européenne, à l'instance spécialisée en matière d'irrégularités financières ou à l'Office européen de lutte antifraude.

[* Supprimer, le cas échéant]

si la déclaration est complétée par un membre du consortium:

Le tableau suivant contient nos données financières, telles qu'elles apparaissent dans le formulaire de soumission du consortium. Ces données sont tirées de nos comptes annuels certifiés et de nos projections les plus récentes. Les estimations (qui ne figurent pas dans les comptes annuels certifiés) sont indiquées en italique. Pour l'ensemble des colonnes, les chiffres ont été établis sur la même base, de manière à permettre une comparaison directe d'une année sur l'autre <sauf cas particuliers prévus dans la note adjointe au tableau>.

Données financières	**2 ans avant l'exercice en cours[5]** **FCFA**	**Avant-dernier exercice** **FCFA**	**Dernier exercice** **FCFA**	**Moyenne[6]** **FCFA**	**Exercice en cours** **FCFA**
Chiffre d'affaires annuel[7], à l'exclusion du présent marché					
Trésorerie et équivalents de trésorerie[8] en début d'exercice					
Flux net de trésorerie lié / (consacré) aux activités productives, aux opérations d'investissement et de financement[9] à l'exclusion des futurs marchés					
Flux net de trésorerie lié / (consacré) aux futurs marchés, à l'exclusion du présent marché					
Trésorerie et équivalents de trésorerie[8] en fin d'exercice [somme des trois lignes précédentes]					

Le tableau suivant contient nos données personnelles, telles qu'elles apparaissent dans le formulaire de soumission du consortium.

Effectif moyen	**Année précédente**		**Dernier exercice**		**Exercice en cours**	
	Total général	**Total pour les domaines en rapport avec le marché[11]**	**Total général**	**Total pour les domaines en rapport avec le marché[11]**	**Total général**	**Total pour les domaines en rapport avec le marché[11]**
Personnel permanent[12]						
Autre personnel[13]						

Formule de politesse

Nom et prénom: <……>

Dûment autorisé à signer cette offre au nom:
<……>

Lieu et date: <……..……...…>

Sceau de la société / de la compagnie:

Cette offre comprend les annexes:

[*Liste numérotée des annexes avec les titres***]**

Pays dans lequel l'entité juridique est immatriculée

[2] Ajouter ou supprimer autant de lignes que nécessaire pour les membres du consortium. Prière de noter qu'un sous-traitant ne doit pas être considéré comme un membre du consortium aux fins du présent formulaire. De ce fait les données du sous-traitant ne doivent en aucun cas figurer dans les données de capacité économique et financière et professionnelle. Dans le cas où cette offre serait soumise par une entité juridique individuelle, le nom de cette dernière devrait être indiqué sous la rubrique «**Chef de file**» (et les lignes suivantes seraient à supprimer en conséquence)

[3] Les personnes physiques doivent prouver leur capacité en conformité avec les critères de sélection et en utilisant les moyens appropriés

[4] Si la présente offre est soumise par un consortium, les données du tableau ci-dessus doivent correspondre à la somme des données figurant dans les tableaux correspondants des déclarations fournies par les membres du consortium – voir point 7 du présent formulaire de soumission

[5] Dernier exercice = dernier année comptable de l'entité

[6] Les montants inscrits dans la colonne «Moyenne» correspondent à la moyenne mathématique des montants inscrits dans les trois colonnes précédentes de la même ligne.

[7] Valeur brute des avantages économiques (espèces, créances à recouvrer, autres actifs) générés par les activités normales d'exploitation de l'entreprise (telles que les ventes de biens, les ventes de services, les dividendes, etc.) au cours de l'exercice.

[8] La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les avoirs en caisse et les dépôts à vue, ainsi que les investissements dans des titres à court terme très liquides, immédiatement convertibles en espèces, pour un montant connu, et dont la valeur a très peu de chances de varier. Un investissement répond normalement à la définition d'équivalent de trésorerie, dès lors que son échéance est inférieure à trois mois à compter de sa date d'acquisition. Les prises de participation en sont normalement exclues, à moins qu'elles ne soient un équivalent de trésorerie en substance (ex : actions à dividende prioritaire acquises dans les trois mois précédant leur date d'échéance spécifiée). Les découverts bancaires remboursables sur demande et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie d'une entreprise sont également comptabilisés en tant qu'éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie.

[9] **Les activités d'exploitation** sont les principales activités génératrices de revenus de l'entreprise, hormis les opérations d'investissement et de financement. Les flux de trésorerie d'exploitation comprennent donc les espèces reçues des consommateurs et celles versées aux fournisseurs et employés. **Les activités d'investissement** consistent en l'acquisition et la vente d'actifs à long terme non considérés comme des équivalents de trésorerie. **Les activités de financement** sont des activités modifiant le capital social et la structure des emprunts de l'entreprise. Les intérêts et les dividendes reçus et payés peuvent être classés en tant que flux de trésorerie d'exploitation, d'investissement ou de financement, dès lors que ce classement reste cohérent dans le temps. Les flux de trésorerie résultant de l'impôt sur le revenu sont normalement classés dans la catégorie des flux de trésorerie d'exploitation, à moins qu'ils ne soient assimilés à des opérations de financement ou d'investissement.

[10] Si la présente offre est soumise par un consortium, les données du tableau ci-dessus doivent correspondre à la somme des données figurant dans les tableaux correspondants des déclarations fournies par les membres du consortium – voir point 7 du présent formulaire de soumission.

[11] Correspondant aux spécialisations pertinentes recensées au point 5 ci-dessous

[12] Personnel employé directement par le soumissionnaire sous statut permanent (contrats à durée indéterminée)

[13] Autre personnel qui n'est pas directement employé par le soumissionnaire sous statut permanent (contrats à durée déterminée)

[14] Ajouter ou supprimer autant de lignes et/ou de colonnes que nécessaire. Dans le cas où cette offre serait soumise par une entité juridique individuelle, le nom de cette dernière devrait être indiqué sous la rubrique «**Chef de file**» (et les colonnes suivantes seraient à supprimer en conséquence)

[15] En cas de contrats-cadre (sans valeur contractuelle), seulement les contrats correspondant aux taches mises en œuvre dans le cadre d'un tel contrat seront pris en considération

[16] Montant effectivement payés, sans tenir compte de l'effet de l'inflation